



**DÉPARTEMENT
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE**

Service du cadastre

16-18, boulevard de Saint-Georges

Correspondance: case postale 36

1211 Genève 8

Téléphone: 27 46 75

RB/cd/

Genève, le 1 décembre 1988

Note à :

Monsieur Y. MARTIN

Secrétaire général du DIA

Concerne : Rue Albert-COHEN et rue Isabelle EBERHARDT
Ville de Genève.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le texte
d'un arrêté concernant la dénomination d'artère, à faire
prendre par le Conseil d'Etat.

Avec mes meilleures salutations.

Le géomètre cantonal

René BRAUN
Directeur

Annexe : mentionnée

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Finances1.....
Instruction
Police2.....
Travaux3.....
Intérieur3.....
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie1.....

3.01.e1 **PROJET** 24.11.88
d'arrêté présenté par le département
intérieur et agriculture

Timbre du Conseil d'Etat

Adresse:

Sautier3.....
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.1.....
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI-~~NON~~
Presse?
~~NON~~ NON

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination et à la
modification de la dénomination
d'artères sur le territoire de la
Ville de Genève, section Cité

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions de la Ville de Genève des
29 avril et 24 mai 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné les noms de

1. rue Albert-COHEN (1895-1981 écrivain) à l'artère actuellement dénommée
rue DORCIERE, partant de la rue Michel-ROSET et aboutissant à la rue
des Alpes
2. rue Isabelle-EBERHARDT (1877-1904 écrivain) à l'artère partant de la
rue Louis-FAVRE et aboutissant à l'avenue Eugène-EMPEYTA

l'arrêté du 13 juillet 1897 relatif à la rue DORCIERE est modifié en
conséquence.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1er février 1989.